



Secrétariat :

Tél. 05 63 33 59 90

sepra-81@orange.fr

9, chemin de La bastide

81800 Couffouleux

<https://sepra81.jimdo.com>

Couffouleux, le 14 décembre 2021

Objet : tarification de l'eau potable :  
établissement de tranches progressives

Mr François Vergnes  
SAEP du Gaillacois

Monsieur le président

La dernière facture d'eau potable que nous avons reçue il y a quelques jours est accompagnée par une lettre d'information\* dans laquelle vous indiquez : « Le prochain comité syndical adoptera les tarifs 2022 ... à l'échelle du syndicat ». Nous nous adressons à vous à ce sujet, par courriel pour la rapidité de la communication. Nous vous remercions de bien vouloir le transférer à chaque membre du syndicat.

Notre position vous a déjà été exposée lors de notre dernière rencontre, et est mentionnée dans l'objet de la présente lettre. Cela répond à un double objectif : écologique/économique de réduction de la sur-consommation, et celui de justice sociale afin d'assurer les besoins de base à un faible tarif\*\*. Comme nous l'avions indiqué à votre prédécesseur, l'abandon de la première tranche n'était pas acceptable de ce point de vue.

*Au minimum*, il conviendrait de rétablir cette première tranche. Sans doute, il faudrait établir une deuxième et une troisième tranche, voire une quatrième pour mieux atteindre les objectifs précités. Il nous semble qu'il faudrait revoir également la tarification de l'abonnement, voire la suppression par son intégration dans la clef de répartition.

Nous ne pouvons être plus précis, dès lors que nous n'avons pas accès aux données, en particulier celles sur les volumes distribués, les coûts, la composition des foyers, et, si nous avons bien compris, à l'audit que vous avez fait réaliser : tout ceci est nécessaire pour élaborer des propositions « assez » précises, respectant la nécessité de l'équilibre financier de la régie, en tenant compte des investissements nécessaires.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations, avec nos meilleurs vœux pour l'année 2022,  
le secrétaire de la SEPRA

\*fort bien venue ; nous vous en remercions.

\*\*Justement c'est dans cette direction que s'est orienté Enedis, il y a quelques semaines pour, en cas de non paiement des factures, ne plus couper la fourniture d'électricité, mais la maintenir à un niveau minimal.